



APPEL D'OFFRES

pour

SERVICES DE VÉRIFICATION COMPTABLE EXTERNE

CONTEXTE

La **Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador** (FFTNL) est un organisme sans but lucratif qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle intervient pour revendiquer les droits des francophones en situation minoritaire. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement.

L'**Association communautaire francophone de Saint-Jean** (ACFSJ) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'inspirer et soutenir le développement et l'action de la communauté francophone de Saint-Jean par le biais du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents.

L'**Association régionale de la côte Ouest** (ARCO) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de sauvegarder, promouvoir et assurer l'épanouissement de la langue et de la culture française auprès de la population francophone de la côte Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador.

Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador (FJTNL) est un organisme à but non lucratif qui existe pour maximiser les expériences langagières et culturelles chez la clientèle jeunesse francophone et acadienne qu'elle dessert.

La **Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador** (FPFTNL) est un organisme provincial à but non lucratif qui représente les intérêts des enfants et des parents francophones dans les dossiers relatifs à l'éducation.

Le **Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador** (RDÉE TNL) est un organisme provincial à but non lucratif, qui en collaboration avec ses partenaires, favorise un espace francophone de développement économique communautaire en soutenant et en encourageant la création d'emplois à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le Gaboteur s'engage à fournir l'information et l'actualité en français dans l'ensemble de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Le journal offre des fenêtres sur l'actualité francophone de Saint-Jean, de la péninsule de Port-au-Port (côte Ouest de Terre-Neuve) et du Labrador (Labrador City et Happy Valley-Goose Bay). Il propose aussi des articles plus larges reliés au domaine des arts, de l'économie, de l'environnement, des langues officielles et de l'éducation.

CJRM (Rafale FM) est une radio communautaire provinciale, incorporée en tant qu'organisme à but non lucratif. Son mandat, dont l'objectif est de stimuler, encourager, appuyer et promouvoir la culture francophone par le biais des ondes radiophoniques, dans un esprit de développement culturel, social et actuel, relié aux besoins des communautés francophones de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le **Centre de la petite enfance et famille Les p'tits cerfs-volants** est un organisme à but non lucratif qui offre un service de garderie éducative principalement aux parents et familles francophones de la région de St-Jean de Terre-Neuve.

POSTE

Appel de propositions pour les **services de vérification comptable externe**.

Note : Le **Centre de la petite enfance et famille Les p'tits cerfs-volants** n'a besoin que d'une mission d'examen.

OBJECTIF DU MANDAT

La FFTNL lance une invitation aux firmes qui désirent soumettre une offre de services pour la vérification des états financiers de tous les organismes mentionnés précédemment, et ce conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Exercices financiers

- a. S'étend du **1^{er} avril au 31 mars**, les exercices financiers des organismes suivants : FFTNL, ACFSJ, ARCO, FJTNL, FPFTNL, RDÉE TNL et Le Gaboteur.
- b. S'étend du **1^{er} septembre au 31 août**, les exercices financiers des organismes suivants : CJRM et CPEF
Les p'tits cerfs-volants.

Organismes	Date d'incorporation et/ou de création	Année financière	Date pour vérification comptable	Date pour ébauche	Date pour produit final
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)	Création : 17 novembre 1973	1 ^{er} avril au 31 mars	Mai	Début juin	Fin juin
Association communautaire de Saint-Jean (ACSFJ)	Fondée vers 1973, incorporée en 1983 et amalgamée avec le Centre scolaire et communautaire de St-Jean en 2003	1 ^{er} avril au 31 mars	Mai	Début juin	Fin juin
Association régionale de la côte Ouest (ARCO)	1995	1 ^{er} avril au 31 mars	Mai	Début juin	Fin juin
Franco-Jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador (FJTNL)	Création en 1988	1 ^{er} avril au 31 mars	Mai	Début juin	Fin juin
Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL)	Septembre 1989	1 ^{er} avril au 31 mars	Mai	Début juin	Fin juin
Le Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador (RDÉE TNL)	Date création RDÉE TNL sous la FFTNL : octobre 1999 Date incorporation RDÉE TNL :	1 ^{er} avril au 31 mars	Mi-Mai	3 ^e semaine de mai	Avant le 27 mai

	2 septembre 2008				
Le Gaboteur	L'organisme a ouvert en octobre 1984 et a été incorporé en février 1987	1 ^{er} avril au 31 mars	Mai	Début juin	Fin juin
Radio communautaire de Terre-Neuve-et-Labrador (Rafale FM)	Date d'enregistrement : 23 novembre 1990 Date des lettres patentes : 14 février 1990	1 ^{er} septembre au 31 août	Octobre	Novembre	Début décembre
CPEF <i>Les p'tits cerfs-volants</i>	2005	1 ^{er} septembre au 31 août	Octobre	Novembre	Début décembre

La firme devra remettre les États financiers vérifiés en français.

La firme devra annuellement soumettre une lettre de gestion en français.

DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat s'échelonne sur une période de 3 ans (années financières 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014) sous réserve du renouvellement des budgets avec les bailleurs de fonds pour chacun des organismes.

OFFRE DE SERVICES

Votre offre de services doit contenir et démontrer les éléments suivants :

- Raison sociale et adresse du Cabinet soumissionnaire (incluant les adresses postale et électronique, les numéros de téléphone et télécopieur);
- Le profil professionnel du Cabinet et plus précisément le domaine d'expertise en comptabilité de la personne-ressource attirée à nos organismes;
- Le nom de ou des personnes qui seront chargées de la vérification financière;
- Les expériences en vérification d'organisme sans but lucratif;
- Une compréhension et connaissance des enjeux (règles et directives) reliés au financement provenant de divers ministères dont celui de Patrimoine canadien et des exigences en matière de reddition de comptes;
- Une liste des divers services consultatifs disponibles en français et offerts sans frais pour des questions courantes;
- Les autres services offerts par le Cabinet et les coûts afférents.
- Pour chaque organisme (sous forme de tableau) :
 - Le coût des honoraires professionnels pour la réalisation du mandat incluant tous les frais (dont transport et hébergement) de même qu'une estimation du nombre de jours consacrés à la vérification en plus du coût de temps supplémentaires (coût horaire);
 - L'évaluation des coûts pour les trois années financières;

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les soumissions seront évaluées par un comité formé de représentants du demandeur selon les critères d'évaluation ci dessous.

- Compréhension et connaissance des enjeux (règles et directives) reliés au financement provenant de divers ministères dont celui de Patrimoine canadien;
- Expérience avec les organismes sans but lucratif;
- Disponibilité au mois de mai pour effectuer le travail;
- Honoraires professionnels.

EXIGENCES ET MODALITÉS

- Services consultatifs disponibles en français et sans frais supplémentaires (incluant les publications);
- Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel d'offres ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés;
- Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition;
- La FFTNL se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. La soumission du moins-disant ne sera pas nécessairement retenue;
- Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite soit signée entre le demandeur, les représentants d'organismes et le Cabinet retenu;
- Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le Cabinet. Le Cabinet n'est plus solvable, le Cabinet a déclaré faillite, le Cabinet ne respecte pas une des exigences au contrat sont des exemples de motifs. Idem si un organisme a déclaré faillite ou n'est plus solvable.

Seules les offres de services reçues avant 16h (HNE), le 11 mars 2011, seront retenues.

Les états financiers de l'année dernière pour chacun des organismes sont accessibles auprès de Mme Roxanne Leduc. Vous pouvez la joindre au téléphone au (709) 757-2828 ou par courrier électronique (rleduc@fftnl.ca). Pour toute demande d'informations complémentaires, veuillez vous adresser à M. Gaël CORBINEAU, Directeur général, au (709) 722-0628. Les personnes intéressées doivent lui faire parvenir leur soumission par télécopieur (709-722-9904) ou par courrier électronique (dg@fftnl.ca) au plus tard à la date mentionnée ci-dessus.

La version originale (**avec la mention «CONFIDENTIEL»**) doit être envoyée par la poste à l'adresse suivante :

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
«Services de vérification comptable externe»
Attention : M. Gaël CORBINEAU
Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents
65, chemin Ridge, bureau 233
Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador A1B 4P5